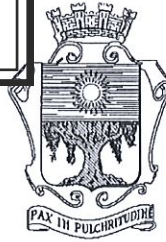


AR Prefecture

006-210600110-20220926-DM2022_35-DE
Reçu le 26/09/2022
Publié le 26/09/2022



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2022/ 35

DATE D'AFFICHAGE : **26 SEP. 2022**

OBJET : AFFICHAGE NUMERIQUE – ECRAN TACTILE EXTERIEUR DE 65 POUCES AVEC CAISSON INTEGRE - PASSATION D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE LOCAM SAS.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif,

Considérant qu'il a été décidé de conclure avec la société LOCAM SAS, dont le fournisseur est la société 3S2I sise 17 avenue Albert II à Monaco, un contrat portant sur la location d'un écran tactile extérieur de 65 pouces avec caisson intégré dédié à l'affichage numérique de la mairie.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature d'un contrat de location avec la société LOCAM SAS, sise 29 rue Léon BLUM à Saint-Etienne (42048), dont le fournisseur est la société 3S2I précitée, portant sur la mise à disposition d'un écran tactile extérieur de 65 pouces avec caisson intégré dédié à l'affichage numérique de la mairie.

Article 2 : La durée du contrat est de cinq ans.

Article 3 : Le montant mensuel du contrat est de 335 €, soit 402 € TTC.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **26 SEP. 2022**

Le Maire,
Roger ROUX

